

MAIRIE DE BRIE - 16590

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 24

Procurations : 3

Votants : 27

L'an deux mil vingt cinq

Le : **29 septembre**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.Date de la convocation du Conseil Municipal : **23 septembre 2025****OBJET : D2025-7-5**Demande de financement
auprès du Conseil
Départemental de la
Charente pour la construction
d'une salle du conseil
municipal et des mariages**Présents** : BERTHELON S ; BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BUISSON M ; CHASLARD B
CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M
GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; IMARD C ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G
MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; URBAJTEL P ; VRIET L**Ont donné procuration** : BRIANCON JP à LACOURARIE S ; MOINARD BOUTENEGRE M à
BUISSON ; M VIEUILLE R à HELION P**Secrétaire de séance** : Michel GAUDILLIERE

La municipalité a pour projet de construire dans la cour arrière de la mairie une salle du conseil municipal et des mariages qui permettra d'accueillir ces différents événements dans de bonnes conditions.

L'Etat a accordé une aide au titre de la DETR pour un montant de 208 950 € par arrêté du 3 juin 2025, soit 30 % du montant HT des travaux.

Compte-tenu du coût important de ce projet et du poids qu'il représente d'un point de vue budgétaire, il est nécessaire de trouver de nouvelles sources de financement.

A ce titre, il est possible de solliciter le Conseil Départemental de la Charente.

Plan de financement**Coût total prévisionnel HT : 696 500 €**

ORIGINE	SOLLICITE OU ACQUIS	MONTANT	TAUX
Etat -DETR	ACQUIS	208 950 €	30 %
Conseil Départemental de la Charente	SOLLICITE	100 000 €	14,36 %
Total financements publics		308 950 €	44,36 %
RESTE A CHARGE COMMUNE		387 555 €	55,64 %

AR Prefecture

016-211600614-20250929-D2025_8_5-DE
Reçu le 02/10/2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, se prononce favorablement sur le tableau de financement proposé et autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 2 octobre 2025

Pour copie conforme :

En Mairie, le 2 octobre 2025

Le Maire,

Michel BUISSON